



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du placement des personnes handicapées en Belgique

Question orale n° 1371

Texte de la question

M. Hervé Pellois interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la prise en charge des personnes handicapées françaises qui sont placées dans des établissements en Belgique. Ces placements représentent un coût important pour l'assurance maladie. Il a doublé au cours de ces cinq dernières années. Un plan de conventionnement a été décidé par l'État sur 4 ans et devait être mis en œuvre à compter de 2020, afin de pallier aux problématiques liées à l'absence de contrôle de ces établissements. Il aimerait savoir ce qu'il en est. Il souhaiterait également connaître l'avancement des annonces faites par le Gouvernement en février 2021, concernant la création de plus de mille places en établissement français entre 2021 et 2022 et les mesures supplémentaires qui pourraient être mises en place pour venir en aide aux départements du Nord et de Seine-Saint-Denis particulièrement dépendant de ces structures belges non conventionnées.

Texte de la réponse

PLACEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN BELGIQUE

M. le président. La parole est à M. Hervé Pellois, pour exposer sa question, n° 1371, relative au placement des personnes handicapées en Belgique.

M. Hervé Pellois. Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, je voudrais vous remercier pour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme que vous avez mise en valeur avec le Président de la République vendredi dernier, et qui a donné lieu à de très nombreuses mobilisations partout dans notre pays et sur les chaînes de télévision. J'ai eu le plaisir de rencontrer pour ma part l'association « Papa maman et moi construisons avec l'autisme » dans ma circonscription de Vannes, où opère le Centre national des soins à l'étranger (CNSE) qui traite notamment des paiements des établissements non conventionnés qui reçoivent en grand nombre nos compatriotes adultes handicapés, soit près de la moitié des 8 500 personnes expatriées en Belgique – 7 000 adultes et 1 500 enfants.

En 2016, j'avais déjà interrogé le Gouvernement sur le nombre croissant des placements, notamment des adultes. Depuis, la situation n'a fait que s'aggraver : 2 300 adultes en 2015 pour un coût de 103 millions d'euros, 3 900 adultes en 2020 pour 193 millions d'euros. Ce nombre n'a progressé que de 2 % en 2020, ce qui semble indiquer un revirement tangible de notre politique dont il convient de vous féliciter.

Actuellement, 146 établissements ne sont toujours pas conventionnés. Pouvez-vous nous dire si le plan de conventionnement décidé par l'État sur quatre ans et qui devait être mis en place en 2020 est opérationnel ? Par ailleurs, qui contrôle les établissements, et notamment la qualité des soins et des personnels ? Des abus de facturation sont toujours mentionnés par le CNSE, mais *a posteriori*.

Je souhaiterais également connaître l'avancement des annonces faites par le Gouvernement en février 2020

concernant la création de plus de 1 000 places en établissements français entre 2021 et 2022, et les mesures supplémentaires qui pourraient être élaborées pour venir en aide aux départements du Nord et de Seine-Saint-Denis, particulièrement dépendants de ces structures belges non conventionnées.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées*. La journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, le 2 avril, a été placée sous l'égide du Président de la République, et je me suis récemment rendue avec lui à Saint-Egrève, en Isère, où nous avons visité une unité de soins précoces réservée aux enfants – le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement est en effet l'un des domaines où nous devons changer la donne –, ce qui nous a permis de constater les avancées obtenues en la matière.

Vous m'interrogez sur les adultes. Aujourd'hui, parmi les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement, plus de 700 000 ont un diagnostic d'autisme, qu'il soit ou non déjà posé, dont près de 600 000 adultes pour lesquels nous travaillons justement à l'amélioration de leur diagnostic. Actuellement, 8 000 Français sont accueillis en Belgique et les départs d'adultes se poursuivent. Je précise que ce ne sont pas seulement les personnes autistes qui partent en Belgique, mais aussi celles atteintes d'un polyhandicap ou présentant une déficience intellectuelle. Si certains ont choisi de partir, d'autres, trop nombreux, ont accepté ce choix faute de solution en France. Nous ne pouvons plus tolérer cette situation. Nous sommes le premier gouvernement à mettre fin à ce scandale qui consistait à financer des places à l'étranger, à tolérer le démarchage commercial dans nos hôpitaux sanitaires. Nous avons décidé de lancer, avec mon homologue wallonne Christie Morreale dont je salue l'engagement à nos côtés, un moratoire sur la création de places d'accueil d'adultes en Wallonie. Je tiens à rassurer les familles : les projets d'orientation avalisés avant le 28 février, date de ce moratoire, seront honorés car nous ne voulons pas de ruptures de parcours qui sont en cours. Les trois régions les plus concernées par les départs vont recevoir 90 millions d'euros : plus de 26 millions pour les Hauts-de-France, 51 millions pour l'Île-de-France et 13 millions pour le Grand Est. 650 places nouvelles sont d'ores et déjà programmées dans ces trois régions, et d'ici à 2023 nous aurons proposé au moins 1 000 solutions nouvelles.

J'ai mis en place un comité national de suivi de ce plan de création, associant tous les acteurs des associations et bien sûr des départements, avec lesquels nous partageons cette responsabilité. C'est un engagement fort de l'État, un engagement collectif dont nous pouvons être fiers. Nous travaillons sur la création d'unités de vie de six personnes destinées aux adultes atteints de troubles sévères du spectre autistique, si complexes à accompagner. Nous devons privilégier ces solutions d'accueil dignes et respectueuses pour ces adultes qui trop longtemps ont été en errance, faute d'une prise en charge accompagnée.

Vous pouvez compter sur ma détermination à faire respecter ce plan. La mobilisation des associations gestionnaires des départements et des ARS est une priorité, un engagement de la grande stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement.

M. le président. La parole est à M. Hervé Pellois.

M. Hervé Pellois. Merci madame la ministre, pour votre engagement et ces mots d'espoir, si nécessaires pour nous tous, pour notre pays, pour les familles et pour ces personnes qui sont en grande difficulté. En tant qu'élus, nous sommes régulièrement alertés sur ces difficultés et ce manque de solutions d'accueil. Les efforts consentis par le Gouvernement sont louables, mais on doit à la fois réduire le nombre de personnes accueillies en Belgique – c'est quand même 8 000 emplois perdus pour la France au bénéfice de nos amis belges – et le temps d'attente des familles. Je sais que ce chantier important prendra du temps, mais l'engagement de l'État aux côtés des collectivités, en particulier du département, est plus que jamais nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Pellois](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1371

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#)

Réponse publiée le : 7 avril 2021, page 3640

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 mars 2021](#)